

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 279

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« est tenue de verser »,

le mot :

« verse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel